

tenue sous la présidence de Madame FÉMÉNIA, assisté(e)
de Monsieur PERRIN et Madame BONHOMME, Conseillers
En présence de Monsieur BORGET, Rapporteur public
Madame VERCRUYSSSE, Greffière

09 heures 15

01) DOSSIER N° 2209143 RAPPORTEUR: Monsieur Denis PERRIN

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision en date du 29 septembre 2022 par laquelle le président de la MEL a rejeté l'abrogation partielle du PLU

Nom des parties

Demandeur

Monsieur X

Défendeur

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Représentants des parties

Maître FOURQUET Arnaud (Cour)

SERY-CHAINEAU AVOCATS

Arrêté le 28/04/2025

Le président du tribunal